FOIRE à TOUT

CHARLEVAL

Dimanche 29 setpembre 2024

Le Comité des Fêtes de Charleval organise la traditionnelle foire à tout de Charleval le

Dimanche 29 septembre 2024

Vous trouverez au verso une fiche d'inscription où vous pourrez préciser l'emplacement souhaité et le nombre de mètres désirés. Nous essaierons dans la mesure du possible de respecter votre souhait.

Le prix est de 5,00 € le mètre linéaire

Pour une question d'organisation, vous devez impérativement nous renvoyer votre fiche d'inscription au verso ainsi que le chèque à l'ordre de « Comité des fêtes de Charleval », que nous encaisserons à l'issue de la foire à tout.

Nous vous demandons de nous faire parvenir également une enveloppe timbrée à votre nom et adresse, indispensable pour le retour de votre numéro d'emplacement et votre facture.

Attention

L'inscription sera validée, uniquement après avoir reçu le règlement.

Suite à votre règlement, votre emplacement sera réservé et une facture vous sera adressé. Tout emplacement attribué est définitif, sauf changement impératif par les organisateurs (sécurité, travaux, etc…)

Pas d'enveloppe timbrée pas de réponse

Pendant le déroulement de la foire à tout, le passage des véhicules de secours reste obligatoire soit 4 mètres de large. En cas de non-respect de votre part, le Comité des fêtes de Charleval ne sera pas tenu responsable pour tout accidents ou incidents.

La date limite d'inscription est le Jeudi 19 septembre 2024. Au-delà de cette date, vous n'aurez plus l'assurance de votre inscription.

Vous devez impérativement compter votre véhicule dans votre métrage, respecter les portes les volets et barrières des riverains, (pas de déballage devant votre véhicule si cela devait dépasser les points de couleurs de sécurité (sapeurs pompier, etc…)).

Du fait de la météo de novembre (4 années de pluie consécutives), et à la demande de beaucoup d'exposants, nous avons changé la date, désormais : **le dernier dimanche de septembre**.

La fiche d'inscription est à retourner à Mme Martine Landuyt, au magasin Le Jardin de l'Andelle, 88 Grande Rue.

Aucun départ ne sera possible avant 18 h 00

FOIRE à TOUT

CHARLEVAL

Dimanche 29 setpembre 2024

Fiche d'inscription à retourner avec votre règlement

Nom : ..... Prénom : .....
Né(e) le : ..... A : .....
Adresse : ....
Code postal :..... Ville : .....
E-Mail : ..... Téléphone : .....
..... Nombre de mètres désirés :.....
Emplacement désiré (dans la mesure du possible) **:**

Voiture 'Modèle, dimensions) :..... Immatriculation : .....
Vous devez impérativement compter votre véhicule dans votre métrage, respecter les portes les volets et barrières des riverains, pas d'exposition devant votre véhicule si cela devait dépasser des points de couleurs de sécurité (sapeur-pompier, etc..).

Commerçants

Numéro d'immatriculation au registre des commerces :
Chambre des commerces de : ..... Le **:** ....
Activité : .....

Le prix est de 5,00 € ttc

Particuliers

Atteste sur l'honneur que les objets proposés à la vente sont bien ma propriété et que je peux en donner l'origine. De ne participer que deux fois par ans à ces manifestations.
Numéro de pièce d'identité : Préfecture de :
Le :
Le prix est de 5,00 € le mètre linéaire **Nature des objets exposés :**

Suite à la discussion puis à l'approbation d'un nouveau texte de loi à l'assemblée nationale le mercredi 2 juillet 2008 dans le cadre de la modernisation de l'économe, le journal officiel a publié le 5 août la version définitive de l'article L 310-2 modifié par la loi n°2008-776 du 4 août 2008-article 54. Le paragraphe concernant la participation des particuliers aux ventes au déballage : vide-greniers, brocante, braderies, puce… du nouveau texte est rédigé ainsi, « les particuliers non-inscrits au registre de commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus », la condition de limitation géographique : commune ou arrondissement disparaît

Attention toutes fiches incomplète (n° de carte d'identité notamment) sera considérée nul.
L'équipe du Comité des fêtes de Charleval se mettra en place à 6 h 00, fermeture des portes à 8 h 00.

Je suis informé que le dimanche 29 septembre 2024 la circulation sur le site de la foire à tout est strictement interdite, de ce fait, j'accepte qu'aucun départ n'est possible avant 18 h 00.

Fait à : le :

(Lu et approuvé + signature)

Aucun départ ne sera possible avant 18 h 00